

Convergence Globale des Luittes pour la Terre et l'Eau – Afrique de l'Ouest



CARAVANE OUEST AFRICAINE

Droits à l'Eau et à la Terre, Une Lutte Commune

**3-19
MARS
2016**



LIVRET VERT DE LA CONVERGENCE

DOCUMENT DE PLAIDOYER

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION :	3
II. NOS RÉALITÉS :	6
- L'accaparement des ressources naturelles :	6-9
- Un système de production industrielle pour le profit de quelques-uns :	10-11
- Nos systèmes alimentaires nourriciers se déstructurent :	11-12
- L'avenir est aussi entre les mains des femmes :	12-13
- Quelle agriculture familiale paysanne sans les jeunes ? :	14-15
- Qui gouverne vraiment ? :	15-17
- Les conséquences sont lourdes et douloureuses :	18-19
III. CE QUE NOUS PROPOSONS :	19
- La souveraineté alimentaire :	20
- L'agriculture familiale :	20-21
- L'agroécologie paysanne :	21
IV. NOS REVENDICATIONS :	22
- Reconnaître et agir :	23-24
- Initier, réviser et/ou mettre en œuvre des cadres politiques et juridiques :	24-27
- Soutenir et prendre des mesures pour le développement de l'agriculture familiale :	27-29
- Revoir et/ou arrêter les politiques et contrats de commerce qui pénalisent :	29
- Soutenir et s'impliquer dans la lutte sur les Droits :	30
ACRONYMES ET RÉFÉRENCES :	31

Remerciements

Nous tenons à adresser nos sincères remerciements à tous les partenaires techniques et financiers qui nous aident de près ou de loin notamment : Pain Pour le Prochain (PPP) • FAO • Brot Für Die Welt
• FIAN • Oxfam Belgique • CCFD • HEKS • No vox • ROPPA • GRAIN

I - INTRODUCTION

Un mouvement paysan et citoyen en marche pour défendre les biens communs et les droits des communautés urbaines, péri-urbaines et rurales

LA CONVERGENCE GLOBALE DES LUTTES POUR LA TERRE ET L'EAU

La terre, l'eau, les semences paysannes, les ressources halieutiques et forestières sont des ressources naturelles vitales qui font partie de notre héritage commun. Ce sont des biens communs et pas des marchandises.

En Afrique de l'Ouest, plus de 70% de la population dépend de l'agriculture familiale paysanne qui nourrit les pays à plus de 80%.

L'accès sécurisé et le contrôle par les communautés de la terre, l'eau, les semences paysannes et toutes les ressources naturelles sont donc des facteurs vitaux.

Ils doivent être respectés et protégés en tant que droits, car c'est la condition de la réalisation de nos droits humains : droit à une alimentation adéquate et à la nutrition, droit à l'eau et à l'assainissement, droit à la santé, droit à la culture, droit au logement,

droit au travail et droit à la libre-détermination des peuples.

Plusieurs mouvements sociaux de base et organisations de la société civile, engagés dans la défense des droits à la terre, l'eau et les semences paysannes, se sont réunis à Dakar en octobre 2014, dans le cadre du Forum Social Africain, pour lutter et protester contre les accaparements de toutes les ressources naturelles et contre les violations systématiques des droits humains qui les accompagnent. Le partage des idées nous a amenés à reconnaître la solidarité essentielle de nos luttes et à nous réunir de nouveau lors du Forum Social Mondial à Tunis en mars 2015, où nous avons poursuivi ce dialogue avec des mouvements et organisations du monde entier. Cela a abouti à **la création d'une Convergence Globale des Luttes pour la Terre et l'Eau.**

La déclaration *"Droits à la Terre et à l'Eau, une lutte commune. Dakar à Tunis : Déclaration de la Convergence Globale des luttes pour la terre et l'eau"*¹

contient la vision, les principes et les aspirations de cette Convergence et sert de base pour la construction d'un mouvement fort et uni qui lutte pour des politiques qui mettent en avant nos droits humains et notre souveraineté alimentaire. Les signataires de cette déclaration se sont engagés à poursuivre le processus de construction de cette Convergence à partir des bases, avec la Déclaration comme socle commun de principes et d'actions. Dans cet esprit, plusieurs organisations de onze (11) pays ouest-africains ont créé la plateforme sous-régionale de la Convergence Globale des Lutttes pour la Terre et l'Eau, en juin 2015, à Nyéléni au Mali, sous la houlette de la Convergence malienne contre l'accaparement des terres (CMAT), moteur depuis le départ qui a su s'appuyer sur les alliances et réseaux luttant contre l'accaparement des terres déjà existants dans la sous-région pour mettre en marche cette dynamique.

LA CONVERGENCE GLOBALE DES LUTTES POUR LA TERRE ET L'EAU - AFRIQUE DE L'OUEST

La Convergence Globale des Lutttes pour la Terre et l'Eau - Afrique de l'Ouest est composée de plus de 300 organisations paysannes y compris les éleveurs, les pastoralistes, les pêcheurs, les forestiers et des

organisations représentant des victimes d'accaparement de terres et de l'eau, tant en milieu rural, péri-urbain et urbain, des déguerpis des quartiers populaires, des jeunes, des femmes et des ONG des 15 pays de l'espace de la CEDEAO et de l'UEMOA, dont des réseaux actifs et reconnus auprès de ces institutions, notamment le ROPPA.

Réunis au sein de plateformes nationales pour mener des activités en synergie dans le cadre de la Convergence, leur première action est la Caravane ouest-africaine pour la terre, l'eau et les semences paysannes, qui est soutenue par des réseaux sous-régionaux notamment : ROPPA, COPAGEN, COASP, RBM, Via Campesina Afrique 2, No Vox Afrique, AFSA, Nous sommes la solution...

LA CARAVANE VEUT :

- ❖ **Sensibiliser** la population des pays de l'Afrique de l'Ouest sur l'accaparement des terres, de l'eau et des semences paysannes ainsi que les défis et enjeux liés à ces ressources ;
- ❖ **Mobiliser** les organisations et mouvements sociaux de l'Afrique de l'Ouest pour la construction d'un mouvement fort afin de faire valoir et sécuriser les droits des communautés et promouvoir l'agriculture

familiale basée sur l'agroécologie paysanne et la souveraineté alimentaire ;

❖ **S'engager** pour la paix, la justice et l'équité sociale et environnementale, l'égalité de genre, la santé publique et la lutte contre le changement climatique ;

❖ **Interpeller** les autorités politiques et administratives nationales et les institutions sous-régionales (CEDEAO et UEMOA) sur leurs engagements pour la réalisation des droits humains et la mise en œuvre de nos revendications et propositions :

- des Directives de la FAO sur le droit à l'alimentation,
- des Directives sur la gouvernance des régimes fonciers, le Cadre de lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique, y compris leur déclinaison sous-régionale développée à la CEDEAO,
- des articles 5, 6 et 9 du Traité semences TIRPAA en faveur des droits des paysans sur leurs semences.

❖ **Soutenir** tou-te-s les militant-e-s et les communautés qui défendent les droits humains liés à la terre, à l'eau et aux semences paysannes et dénoncer leur criminalisation.

**Sans terre, sans eau, sans semences paysannes
sécurisées et gérées par les communautés,
pas d'avenir pour l'humanité et la planète !**

Ce Livret de la Convergence contient notre analyse de notre réalité ouest-africaine par rapport à la Terre, l'Eau et les Semences paysannes, ainsi que des problèmes structurels qui existent et qui sont à l'origine d'abus et violations des droits des communautés mettant en péril l'avenir d'une Afrique de l'Ouest prospère et pacifique. Il contient aussi notre vision et des propositions crédibles pour la gestion et l'usage de nos ressources naturelles pour le bien-être des populations tant urbaines que rurales.



Marche contre Monsanto (Burkina Faso)

II - NOS RÉALITÉS

L'ACCAPAREMENT DES RESSOURCES NATURELLES

Nous, populations d'Afrique de l'Ouest, subissons un accaparement massif de nos terres, de l'eau, de nos semences paysannes, de nos ressources naturelles, de nos maisons et de nos savoirs. Dans la foulée des crises des prix des denrées alimentaires, financières et énergétiques de 2008, ce phénomène s'est accéléré dans nos pays.

NOS TERRES ACCAPARÉES

Selon des estimations en Afrique de l'Ouest, ainsi que d'après une étude de la FAO ², 50 à 80 millions d'hectares de terres agricoles dans les pays en développement ont fait l'objet de négociations, au cours de ces 5 dernières années, avec les investisseurs internationaux cherchant à acheter ou à louer ces terres. Les deux tiers d'entre eux sont situés en Afrique sub-saharienne. Les promoteurs de cet accaparement massif de nos terres le justifient généralement en recourant aux arguments suivants :

- Améliorer la sécurité alimentaire grâce à l'augmentation de la production d'aliments qui sont en

général destinés à l'exportation, et non pas à nourrir les populations,

- Moderniser l'agriculture : rendre plus efficace l'usage des terres dites "*improductives et non-soutenables*" par les communautés ;
- Produire de l'énergie "*propre*" via les agrocarburants ;
- Protéger l'environnement en contribuant notamment aux mesures d'atténuation du changement climatique en créant des zones de conservation sous cloche ;
- Favoriser des mégaprojets d'infrastructures visant à promouvoir le soi-disant "*développement*" grâce à des partenariats public-privé "*gagnants-gagnants*", mais gagnant pour qui ?

En l'espace de 10 ans au Sénégal, 650 000 ha ont été octroyés à 17 privés nationaux et étrangers. Cela représente 16% des terres cultivables du pays. La souveraineté nationale est menacée !

En réalité, ces accaparements ne contribuent en rien au développement et au bien-être des populations, bien au contraire, les communautés locales expulsées

de leurs terres deviennent les premières victimes. Ces accaparements sont favorisés par le fait :

- qu'aucune loi ne permet de mettre en application la reconnaissance des droits coutumiers fonciers ;
- que les lois dites modernes, héritage colonial, prévalent sur les droits coutumiers et d'usages qui sont utilisés par plus de 80% de la population ;
- Que l'impunité règne pour les fraudeurs et "abuseurs" de droits ;
- Que l'Etat de droit peine à émerger.

L'accaparement des terres se fait aussi, d'une autre manière mais toute aussi néfaste, dans les zones urbaines et périurbaines : le nombre de déguerpis, de maisons détruites, d'espaces publics - comme les marchés et les espaces verts dévoyés de leur vocation - et de terrain acquis avec des faux titres fonciers, sont le lot de nombreuses victimes. Tout cela à cause de la spéculation immobilière, ou d'aménagement peu ou pas compensés, qui ne feront la fortune que des promoteurs.

NOTRE EAU ACCAPARÉE

L'accaparement des terres s'accompagne toujours d'accaparement de l'eau parce que seules les terres arables avec accès à l'eau sont accaparées. L'accaparement de l'eau se fait, entre autres, à travers l'extraction non-soutenable des nappes phréatiques et des cours d'eau, la construction de barrages et le détournement des fleuves pour l'agriculture industrielle et l'industrie.

L'eau et la terre sont les enjeux de demain : Les multinationales le savent et s'en accaparent

"Ce ne sont pas les terres qui ont de la valeur", estime Neil Crowder, de la société britannique Chayton Capital qui a acheté des terres agricoles en Zambie. "La vraie valeur se situe dans l'eau". Et des sociétés comme Chayton Capital pensent que l'Afrique est le meilleur endroit pour trouver cette eau. Peter Brabeck-Letmathe, Président du groupe Nestlé, (Nescafé, Nido, Maggi...) explique que ces transactions portent plus sur l'eau que sur les terres : "Avec les terres vient le droit de puiser de l'eau qui leur est associé ; dans la plupart des pays ; c'est un supplément gratuit qui pourrait de plus en plus représenter l'aspect le plus appréciable de la transaction".

L'accaparement de l'eau se fait aux dépens des communautés (*paysannes, de pêcheurs et d'éleveurs*), avec des conséquences désastreuses sur les écosystèmes et les systèmes agropastoraux en perturbant fortement les cultures de décrues.

En résultent la privatisation des services de distribution et gestion des eaux (*potable et pour l'irrigation*) et l'augmentation des prix qui prive de cette ressource vitale ceux qui ne peuvent pas la payer.

NOS SEMENCES PAYSANNES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES ACCAPARÉES

Nous, communautés paysannes, disposons d'innombrables variétés de semences adaptées à nos systèmes agricoles et alimentaires que nous avons sélectionnées et entretenues depuis des millénaires.

La diversité de nos semences paysannes - garante de pratiques agroécologiques nourricières et de notre souveraineté alimentaire - est menacée par l'invasion progressive de semences industrielles et commerciales favorisées par les lois nationales et sous régionales sur le commerce des semences.

En effet, le système de catalogue et de certification favorise des variétés commerciales épurées, hybrides F1, multipliées avec les itinéraires techniques produits

chimiques. Ce système oblige les paysans à repayer leurs semences chaque année ou chaque 2 ou 3 ans. Il exclut peu à peu nos variétés traditionnelles, locales, paysannes, qui ont pourtant fait leurs preuves dans nos champs.

Le Traité international sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Agriculture et l'Alimentation (TIR-PAA), qui devrait permettre aux gouvernements de faire respecter nos droits, de reconnaître nos connaissances et favoriser le développement de la biodiversité dans les champs, est torpillée par l'industrie semencière. Ce traité veut maintenant organiser le vol de nos semences et de nos connaissances, complice qu'il est du programme Divseek, lequel analyse les séquences génétiques des ressources dans les banques de gènes, afin de les publier dans des bases de données électroniques. Ce programme n'a pas été créé pour nous, nous ne cultivons pas les séquences génétiques, ou les "mégabits", et nous n'avons pas besoin de cette information. Mais l'industrie sera en mesure de faire breveter toute "l'information génétique". Ces brevets vont nous empêcher de conserver la possibilité de faire pousser nos propres semences, ces semences mêmes que nous avons données gratuitement aux banques de gènes.



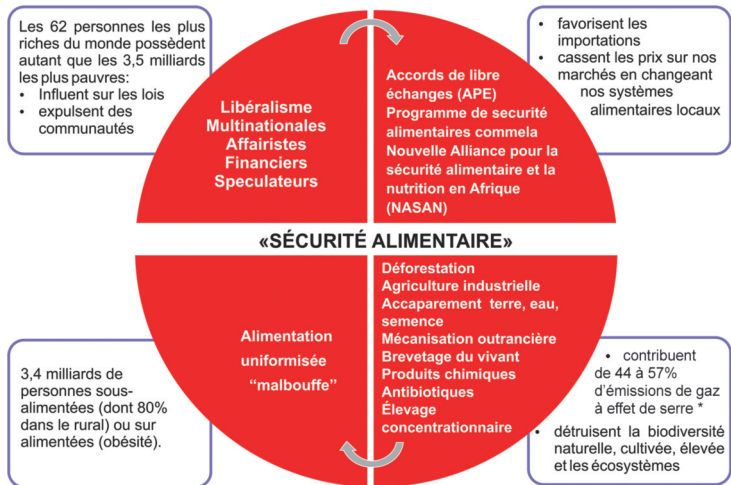
Les semences paysannes sont des variétés d'origine végétale ou animale, locales ou issus d'échanges puis adaptées, sélectionnées, multipliées, conservées, diffusées (échangées ou vendues) par les paysannes et les paysans. Les semences paysannes sont reproductibles et permettent aux paysans et paysannes d'être autonomes. Elles sont adaptées aux pratiques de l'agro-écologie paysanne.

Aussi, en autorisant des OGM de cultures vivrières comme le sorgho ou le niébé, nous risquons de voir nos semences natives contaminées, alors que les risques sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux ne sont pas évalués.

Avec les systèmes de droits de propriété intellectuelle qui favorisent les intérêts de l'industrie semencière, notre diversité agricole et naturelle est en proie à l'accaparement de variétés ou de gènes via les certificats d'obtention végétale et les brevets promus par l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI). Ce développement de variétés commerciales privatisées se fait sur la base de nos propres variétés et gènes qui ont été collectées dans nos champs et nos communautés par la recherche publique et privée.

AU NOM DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : UN SYSTÈME DE PRODUCTION INDUSTRIELLE POUR LE PROFIT DE QUELQUES-UNS

Sur la base des accords dits “de libre-échanges” sont mis en place des projets au bénéfice des entreprises multinationales qui dénigrent et bafouent les droits des communautés tant urbaines que rurales.



* Hold-up sur le Climat, GRAIN- Janvier 2016

Selon ETC Group, le bilan de cette “sécurité alimentaire” ainsi que de l'alimentation uniformisée et standardisée qui se propage depuis des années est que 3,4 milliards de personnes sont malades, car sous-alimentées - dont la majorité vit dans les zones rurales - ou sur/mal-alimentées dans l'urbain.

Ce modèle d'agriculture industrielle est basé sur des exploitations de grande taille fortement intensives en capital et mécanisées, ou concentrationnaire pour les élevages et la pisciculture, pratiquant des monocultures. Avec des semences hybrides ou OGM, l'utilisation massive d'engrais chimiques, de pesticides et d'énergie, augmente la dépendance des populations à son égard et exploite les ressources naturelles de manière non soutenable. De plus, ce modèle d'agriculture contribue au réchauffement climatique, expose davantage l'agriculture aux aléas naturels et climatiques, tout en réduisant la biodiversité et en limitant la création d'emplois.

Les communautés sont les premières à souffrir des effets néfastes et souvent irréversibles de l'industrialisation de la production : la contamination et pollution de la terre ainsi que des cours d'eau, de la mer et des nappes phréatiques (par les pesticides, les engrais chimiques, les activités minières et industrielles, etc.),

la destruction des écosystèmes et la biodiversité, la désertification et la salinisation des sols, le réchauffement climatique provoqué par le modèle économique industriel et extractive dont les communautés locales sont les premières victimes et les plus vulnérables.

NOS SYSTÈMES ALIMENTAIRES NOURRICIERS SE DÉSTRUCTURENT

Le modèle industriel de production d'aliments impose aussi un changement et une homogénéisation de mode de consommation des populations, à travers la promotion massive et la commercialisation des aliments standardisés issus de la production industrielle.

QUEL TYPE D'AGRICULTURE ALIMENTE LES COMMUNAUTÉS ET LES POPULATIONS, DE MANIÈRE VÉRITABLEMENT SOUTENABLE ?

	Chaîne alimentaire industrielle	Réseau alimentaire paysan 40% de la population active mondiale
Production d'aliments	30%	70%
Carburant fossile	80%	<20%
Eau agricole consommée	70%	30%
Utilisation terres arables	70% à 80%	20% à 30%
Cultures	12 espèces	7000 espèces
Elevages	<100 races	>7000 races
Emission gaz effet de serre	44 % à 57%	15% à 30%
Destruction de terres arables	75 milliards de tonnes	Enrichissent les sols
Emplois	Détruit 50% des fermes familiales	Créent de l'emploi + 30%

(Source: ETC group)

Cela est fortement promu par les transnationales – pour augmenter leurs profits – et des initiatives de partenariat public-privé dominées par les entreprises (par exemple l'initiative *Scaling Up Nutrition (SUN)*).

Ces produits de faible valeur nutritionnelle (*farine de blé, brisures de riz, huiles, cubes...*) sont souvent artificiellement enrichis avec des vitamines et autres nutriments, surtout pour séduire les gouvernements et consommateurs. De plus, ils viennent largement concurrencer la consommation issue des productions locales et de la biodiversité agricole et naturelle, comme les céréales, les tubercules, les légumineuses locales (*mil, sorgho, fonio, igname, manioc etc.*) ainsi que les condiments et épices locaux (*sumbala, datu, beurre de karité*). Nos produits issus de la biodiversité agricole et naturelle sont eux, sans additifs, et d'une haute qualité nutritionnelle. Consommés de manière diversifiée, ils apportent les nutriments essentiels à une bonne santé.

L'invasion des produits issus de l'agro-industrie sur les marchés libéralisés détruit nos marchés et notre système alimentaire, adaptés à nos terroirs ; et aggrave le réchauffement climatique et la destruction des marchés locaux en faisant concurrence aux produits issus de l'agriculture paysanne qui ne parvient pas à se développer. Les conséquences sont :

- La régression de la biodiversité agricole et naturelle qui faute d'être valorisée est délaissée ;
- Les pollutions dans la production et le transport sur des circuits longs ;
- La dégradation de la santé des familles, car la consommation importante des produits issus de l'agro-industrie favorise le développement de maladies tels le diabète, l'hypertension, l'obésité et de certains cancers.

L'AVENIR EST AUSSI ENTRE LES MAINS DES FEMMES

Des Objectifs du Développement Durable à la Déclaration de Malabo en passant par ECOWAP, la terre, l'eau les semences paysannes, sont un enjeu clé en termes de droit et/ou de gestion, singulièrement pour les femmes. En Afrique de l'Ouest, les femmes rurales, et tout particulièrement les jeunes filles, continuent à demander avec insistance aux décideurs politiques de passer des paroles aux actes. Sécuriser leurs terres de manière pérenne, garantir leur pouvoir de décision quant à l'usage des terres, la gestion des revenus des ventes des produits agricoles issus de leurs terres, de la protection contre les accaparements, de l'accès à l'information et la sensibilisation aux lois adoptées sur le foncier, de l'établissement de comités locaux d'arbitrage sur le

foncier à la composition équilibrée, de l'accès à des financements publics et au crédit - autant d'enjeux qui demandent à être traduits dans des dispositions nationales appropriées et dans une directive régionale sur le foncier en Afrique de l'Ouest.

Selon les experts, les femmes constituent plus de 60% de la main-d'œuvre agricole en Afrique subsaharienne. Elles sont à l'origine de 60 à 80% de la production alimentaire du continent. Elles constituent près de la moitié de la main-d'œuvre agricole et s'occupent de 80 % à 90 % de la transformation, du stockage et du transport des aliments, ainsi que des travaux de sarclage et de désherbage. Malgré cet apport capital, seules 15% des femmes agricultrices sont sécurisées sur leur exploitation agricole.

Alors que les femmes rurales sont un puissant levier du développement agricole, leur potentiel est encore freiné par les disparités entre les hommes et les femmes.

Si les agricultrices disposaient des mêmes facilités de production que leurs homologues masculins dans le monde, elles pourraient accroître leurs rendements agricoles de 20 à 30 % et contribuer à éviter à des millions de personnes de souffrir de la faim.

ACCAPAREMENT DES TERRES



Les femmes sont les premières victimes des accaparements des terres et des ressources naturelles qui leur sont liées ; les premières victimes de la destruction des cellules familiales. Ne pas prendre en considération leur rôle et leur savoir et savoir-faire menace gravement la capacité de nos sociétés à relever dans leur ensemble les défis de systèmes agricoles et alimentaires durables aujourd'hui et demain.

Les femmes ne jouent pas seulement des rôles majeurs dans la production, la transformation ou la commercialisation de l'alimentation. En tant que détentrices des connaissances locales et traditionnelles dans la conservation des semences à la ferme et la gestion des ressources naturelles, elles jouent aussi un rôle crucial dans leur transmission auprès des générations futures. C'est pourquoi leur contribution est essentielle pour concevoir et mettre en œuvre des stratégies cohérentes et efficaces pour relever les défis et les enjeux d'aujourd'hui et de demain. Pour toutes ces raisons, les femmes devraient être leaders dans les transitions vers des systèmes agricoles et alimentaires durables.



Recolte de riz en Casamance (Sénégal)

QUELLE AGRICULTURE FAMILIALE PAYSANNE SANS LES JEUNES ?

Notre jeunesse n'est pas encouragée à pratiquer l'agriculture, car à force que celle-ci soit dénigrée, dévalorisée et abandonnée par les politiques publiques, les jeunes préfèrent partir. Pourtant les jeunes hommes et femmes sont la force et l'avenir de l'agriculture familiale, de l'agroécologie paysanne et de la souveraineté alimentaire. Ensemble, il va falloir construire un vrai cadre d'épanouissement et d'autonomie, de génération de revenus, de conditions d'héritage équitable, d'échanges de savoir intergénérationnels et de respect. Ne bénéficiant généralement pas d'une rémunération lorsqu'ils participent aux activités agricoles de la famille-même s'ils peuvent recevoir des "cadeaux" en nature ou en argent – les jeunes sont frustrés, alors qu'ils ont de plus en plus de besoins et de désirs, dont la satisfaction nécessite des revenus monétaires et un environnement en phase avec la société actuelle, comme la téléphonie mobile, l'accès à internet. L'accaparement et la concentration des terres, de l'eau et des semences paysannes rend encore plus difficile la possibilité de vivre de l'agriculture, que l'on soit agriculteur, éleveur, pastoraliste, pêcheur, forestier....

Du fait de la forte croissance démographique de la population, les actifs arrivant chaque année sur le marché du travail en Afrique subsaharienne devraient passer de 17 millions à 25 millions d'ici 2025, soit une population active de 330 millions. Les deux tiers (*environ 200 millions*) seront en zone rurale. Or l'agriculture est peu attractive, le tissu industriel est embryonnaire, le niveau d'éducation généralement bas : les perspectives d'emplois pour ces jeunes qui arrivent sur le marché du travail sont limitées.

Selon l'Organisation Internationale du travail (OIT), environ 73 millions d'emplois ont été créés en Afrique entre 2000 et 2008, mais seulement 16 millions pour les 15-24 ans.

Aujourd'hui déjà, quelques 60 % des chômeurs africains sont des jeunes et, dans la plupart des pays africains, le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que celui des adultes.

Selon des travaux de la Banque mondiale, parmi les jeunes qui rejoignent un mouvement d'insurgés, un sur deux déclare que le chômage constitue sa principale motivation *

*(Bulletin de la souveraineté alimentaire Inter-réseau
septembre 2015)*

De nombreux jeunes hommes et jeunes femmes souhaitent pourtant avoir un avenir dans l'agriculture paysanne. Leur avenir passe par la formation, l'intégration dans des réseaux, leur engagement local ou au sein d'organisations ; ainsi que par la famille qui joue un rôle souvent indispensable dans leur installation, que ce soit en termes d'accès et de sécurisation foncière, d'appui humain, financier ou matériel pour le démarrage des activités, à condition que chacun-e accepte le rôle de l'autre.

QUI GOUVERNE VRAIMENT ?

Nous sommes également indignés par le rôle de plus en plus préminent des entreprises et du secteur privé, y compris des sociétés transnationales, dans la définition des priorités, lois et politiques nationales, sous-régionales, régionales et internationales qui concernent l'alimentation, l'agriculture, le foncier, l'eau et les semences. Cela se fait entre autres à travers des partenariats public-privés et des plateformes "multi-parties prenantes" qui mélangent les rôles respectifs des États et des entreprises et traitent sur pied d'égalité les entreprises et les communautés. Bien que l'accès sécurisé et le contrôle des ressources naturelles devraient être en grande partie déterminés par les structures de pouvoir locales et nationales, les pays africains sont encore objet

d'intenses pressions au niveau international de la part des nations plus riches et de leurs institutions (*G7/8, OCDE, entre autres*) y compris de la part des institutions multilatérales (*Banque mondiale, Fonds Monétaire International (FMI), Organisation Mondiale du Commerce (OMC), etc.*).

Les accords commerciaux et d'investissements internationaux, tels que les Accords de partenariat économique (*APE*), aggravent également les inégalités entre les pays et empêchent les mesures de sauvegarde pour la population, en particulier des groupes marginalisés.

Sans compter les projets de développement internationaux, comme les agropoles ou la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition en Afrique (*NASAN*) du G7, qui prévoient des mesures dans les domaines de la terre, des semences, des politiques sociales et de la nutrition, des mesures toujours davantage en faveur des intérêts des transnationales que de ceux des communautés locales.

La NASAN est aussi étroitement liée au partenariat Grow Africa, initié par le Forum économique mondial, les initiatives promues par des fondations liées au secteur des entreprises comme Monsanto, Syngenta, Yara, Cargill et aussi comme l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (*AGRA*), promue par la fondation Bill et Melinda Gates, bien connus pour leur volonté

d'industrialiser l'agriculture africaine à coups d'OGM, de pesticides et de standardisations.

Ces nouveaux consortiums sont devenus des facteurs de plus en plus importants et nuisibles pour les ressources naturelles et la vie des communautés en Afrique de l'Ouest, tout comme dans d'autres régions du monde. Ils exercent une pression sur les gouvernements africains pour accélérer des réformes (*foncière, fiscales, institutionnelles*) en vue de créer des conditions attractives et sécurisantes pour les investisseurs privés étrangers, au lieu de donner la priorité à la sécurisation des droits fonciers des communautés et des populations.

Ces initiatives renforcent les structures de pouvoir inégales existantes et contribuent à marginaliser davantage des groupes déjà défavorisés de la population, comme les femmes, les jeunes et les enfants.

Une grande partie de la responsabilité incombe néanmoins à nos gouvernements, nos autorités locales, mais aussi aux entités régionales et sous-régionales comme l'Union africaine (*UA*), la CEDEAO et l'UEMOA. Le contexte décrit ci-dessus est, en bonne partie, le résultat de politiques publiques erronées de la part des Etats ouest-africains et des institutions sous-régionales. Ce sont les lois et politiques développées et approuvées par nos gouvernements et ces institutions qui perpétuent et aggravent les inégalités et la marchandisation de nos ressources !

L'IMPACT DES POLITIQUES DE LA BANQUE MONDIALE SUR L'AGRICULTURE AFRICAINE *

→ Le Doing Business/Classements du climat des affaires

La Banque mondiale est une institution financière dont les 5 principaux actionnaires sont les États-Unis, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne et le Japon.

Plus les États accordent des avantages fiscaux aux entreprises, plus ils facilitent l'accès à la terre et aux exportations, moins ils exigent le respect de standards sociaux et environnementaux, meilleur sera leur classement.

Les investisseurs se fient au classement générant d'importants flux financiers vers les "bons élèves", c'est-à-dire ceux qui ont conduit le plus de réformes en faveur du business. Le Doing Business est une référence pour les investisseurs et bailleurs de fonds du monde entier

Les États sont souvent pieds et poings liés face à la Banque mondiale : la course à la dérégulation s'engage du fait de la pression financière, des besoins en cash et de la dette extérieure souvent illégitime.

Sous la coupe de la Banque Mondiale se créent des **agences et conseils de promotion des investissements dans les pays qui facilitent, entre autres, des acquisitions de terres** (par exemple ANAPI en RDC, API au Mali, NIC au Libéria, SLIEPA en Sierra Leone, entre autres)

→ L'"Enabling the Business of Agriculture" (EBA) / "Faciliter les affaires en agriculture"

Alors que le Doing Business favorise déjà les investisseurs étrangers aux dépens des populations, la Banque mondiale développe à présent l'indicateur EBA, "Enabling the Business of Agriculture", afin d'encourager des réformes qui améliorent le climat des affaires dans l'agriculture et renforcent "l'attractivité pour les investissements et la compétitivité des pays". L'EBA a été créé en 2013 à la demande du G8 comme un élément constitutif de la NASAN. En 2016, l'EBA a publié son second rapport étudiant 40 pays auxquels ont été attribuées des notes dans six catégories : semences, engrais, machinerie, finance, marchés, et transports. L'EBA octroie de meilleurs scores aux pays qui facilitent l'importation d'engrais chimiques et mettent en place des dispositifs permettant le brevetage des variétés de semences développées par le secteur privé. A travers l'EBA, la Banque mondiale impose l'industrialisation et l'intensification de l'agriculture comme paradigmes du développement. Ce projet a le potentiel de démultiplier l'impact de la NASAN en promouvant à grande échelle des prétendues "bonnes pratiques" pour réformer les secteurs agricoles. Il va à l'encontre de la souveraineté des pays et menace directement les millions de paysans qui forment le cœur de l'agriculture africaine et nourrissent le continent.

*(source Oakland Institute, campagne Notre Terre, Notre Affaire/Our land, Our Business)

LES CONSÉQUENCES SONT LOURDES ET DOULOUREUSES

Partout en Afrique de l'Ouest le même schéma se répète. Des dizaines de milliers d'hectares terrestres ou marins, jusque-là gérés par les communautés depuis des générations, deviennent le monopole d'une seule entreprise avec de nombreux avantages au détriment des populations, des contribuables et des Etats. Ceci concerne les communautés paysannes, y compris les éleveurs, les pêcheurs, les forestiers mais aussi les communautés et personnes vivant en zones urbaines et péri-urbaines, qui sont déguerpies, entre autres à cause de la spéculation immobilière. Tout le monde est touché, hommes, femmes, jeunes.

L'accaparement des ressources naturelles, l'imposition d'un système alimentaire industriel et la destruction des écosystèmes anéantissent ainsi les systèmes d'alimentation locaux et un grand nombre de producteurs locaux qui nourrissent en réalité la vaste majorité de la population ouest-africaine. Les communautés, dont les droits et la dignité sont systématiquement bafoués se retrouvent avec des familles déstructurées ou transformées en communautés de réfugiés, forcées à migrer avec pour conséquence la perte de leurs identités culturelles bouleversant leur équilibre culturel et social.

Les femmes sont davantage précarisées et marginalisées. Malgré toutes les promesses de la part des autorités et des investisseurs, tous ces accaparements appauvrissent les populations ; les privent d'éducation et de bien-être. Elles souffrent de la faim et de la malnutrition, du mal logement de l'insalubrité et deviennent toujours plus vulnérables aux maladies telles que le diabète, l'hypertension et les cancers qui sont aggravées par le changement de régime alimentaire local au profit d'aliments de production industrielle.

Ce fléau a aussi un impact néfaste au niveau environnemental que ce soit les effets du réchauffement climatique, comme la désertification, l'appauvrissement de la biodiversité, la salinisation des sols et les baisses de la pluviométrie, autant de phénomènes ayant des conséquences immédiates et graves sur les systèmes de production et sur les ressources naturelles, et dont les communautés sont les premières victimes.

La perte de perspectives d'avenir pour la population, et particulièrement les jeunes, mène à l'exode rural et à la migration, laissant des terroirs abandonnés et augmentant la pauvreté dans les quartiers populaires des villes. Ils vont migrer, s'enrôler dans les groupes armés, ou être exploités dans des sous-emplois, au péril de leur vie.

Les revenus diminuent et ne permettent plus aux familles d'assurer la satisfaction de leurs besoins de base. Ainsi, en dehors de l'insécurité alimentaire, une pauvreté multidimensionnelle s'enracine à différents niveaux : financier, éducatif, sanitaire mais aussi la perte des savoirs/connaissances, qui oblige les populations à chercher des revenus dans d'autres secteurs qui, eux aussi, ne présentent pas des dynamiques très favorables. L'absence de réelles politiques publiques ne facilite pas les opportunités que pourrait offrir le milieu rural et en particulier agricole ; car actuellement ni le renouvellement de l'équipement des exploitations, ni la restauration de la fertilité des sols, ni le maintien du capital semencier et de la biodiversité ne figurent au rang des priorités. La dépendance vis-à-vis des marchés mondiaux expose les ménages aux fluctuations des prix et à une plus grande vulnérabilité.

Quand les individus et les communautés défendent leurs droits en résistant à l'accaparement de leurs ressources naturelles et à l'imposition d'un système alimentaire industriel, ils sont harcelés, criminalisés, emprisonnés et même assassinés³. La criminalisation des militant-e-s et communautés qui se battent pour la protection des biens communs est aujourd'hui un phénomène courant, quoique caché par les autorités.

III - CE QUE NOUS PROPOSONS :

UN AUTRE CHEMIN POUR LE BIEN-ÊTRE DE TOUTES ET TOUS

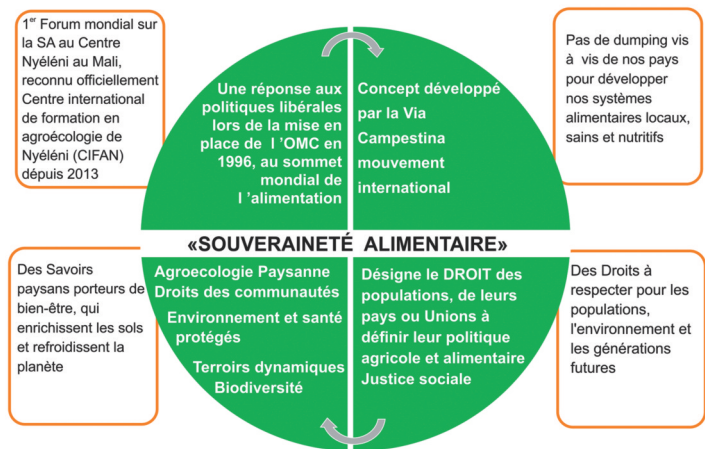
En réponse aux menaces à nos vies et notre bien-être décrites plus haut, nous résistons et luttons. Nous faisons valoir nos droits et présentons de vraies solutions crédibles pour la souveraineté alimentaire des peuples qui implique aussi leur droit à participer à la prise de décisions et à définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles qui reposent sur la souveraineté alimentaire, l'agriculture familiale et l'agroécologie paysanne.

- ❖ Les droits fondamentaux et essentiels à une vie digne et de bien-être pour toutes et tous, basée sur la pleine réalisation des droits humains, dont le droit à une alimentation adéquate et la nutrition, le droit à l'eau, le droit à la terre et le droit aux semences paysannes dans le cadre de la souveraineté alimentaire et des peuples.
- ❖ L'égalité des genres et la libre circulation des hommes et des femmes avec les droits y afférant.
- ❖ Une dynamique des terroirs gérés par et avec les communautés via les exploitations agricoles familiales basée sur l'agroécologie paysanne, la biodiversité agricole et naturelle, les savoirs, les savoir-faire et savoir-être des communautés.

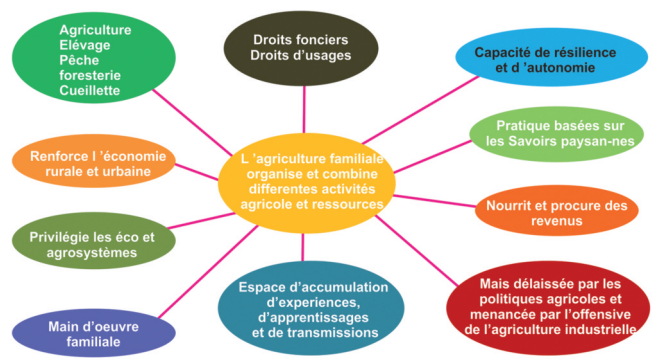
❖ Des systèmes d'alimentation et de production locaux, avec le contrôle, la gestion et l'accès des communautés et populations à la terre, l'eau, les semences paysannes et les autres ressources naturelles ainsi que leur gestion communautaire. Des zones urbaines et péri-urbaines entourées de ceintures vertes avec des relations d'échange basées sur le respect, la coopération et la solidarité mutuelle. Cela s'applique aux marchés locaux et au commerce international, ainsi qu'aux relations entre les zones rurales et les zones péri-urbaines et urbaines.

La souveraineté alimentaire est basée sur une agriculture familiale paysanne dont la contribution majeure pour nourrir le monde et relever les défis d'un système alimentaire durable aujourd'hui et demain, n'est plus à démontrer, notamment au regard du changement climatique. Cela a été largement reconnu au niveau international par de multiples acteurs et institutions, inclus à titre d'exemples, l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO), le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ou encore le Fonds International de Développement agricole (FIDA) ⁴.

LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE (SA)

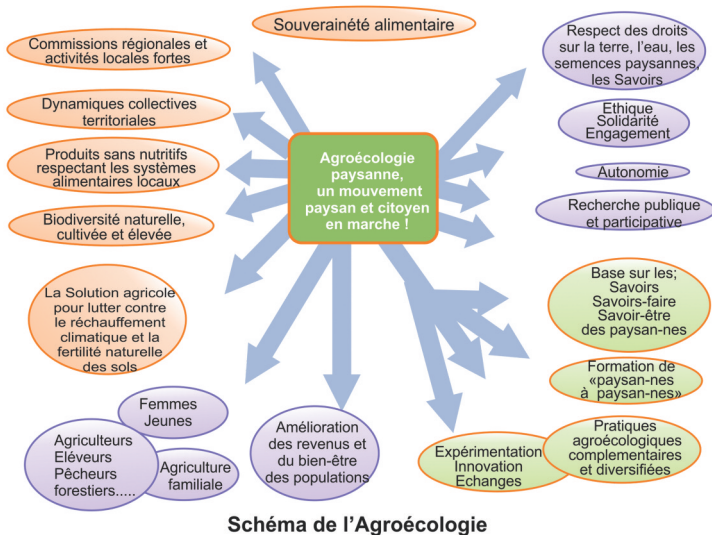


L'AGRICULTURE FAMILIALE



Une agriculture familiale basée sur l'**agroécologie** paysanne garante d'usages réellement durables de la terre et des autres ressources naturelles et de la production d'une alimentation à haute valeur nutritive qui, à l'échelle internationale, fait également l'objet d'une reconnaissance croissante ⁵.

L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE



“L'agro-écologie surpasse en productivité l'agriculture industrielle à grande échelle” Olivier de Schutter. La plus vaste étude (Jules Pretty, Université d'Essex, R.-U en 2006) jamais réalisée sur les approches agro-écologiques s'est penchée sur 286 projets menés dans 57 pays couvrant une surface totale de 37 millions d'hectares, démontre que le gain de rendement moyen des récoltes s'élève à 79% en recourant à ces approches écologiques. En Afrique, le gain dépasse la moyenne mondiale pour atteindre les 116% d'augmentation.

IV - NOS REVENDICATIONS

Nous appelons les Etats, y compris les autorités locales, et les institutions sous-régionales, régionales et internationales à :



PRINCIPES GÉNÉRAUX

❖ Respecter et agir en accord avec le mandat légal et constitutionnel de l'Etat qui se base sur la souveraineté populaire : les États tirent leur légitimité des peuples qui leur confèrent un mandat de servir l'intérêt public sur la base des principes de la dignité humaine et du respect des droits humains.

Les États sont responsables devant le peuple. L'État a le devoir de s'abstenir et s'opposer à toute politique ou traité qui menacent les droits humains et leur propre souveraineté.

❖ Assurer le consentement libre, préalable et éclairé des populations et leur participation pleine et entière en tant que détentrices de droits à tous les processus et décisions qui les impactent, y compris celles relatives à la gestion de la terre, de l'eau et des semences paysannes ou d'autres ressources naturelles ainsi qu'à l'alimentation et la nutrition. De ne pas seulement entendre mais prendre en compte nos revendications et notre droit de dire "Non" à l'accaparement des terres, de l'eau et des semences paysannes.

❖ Assurer que les politiques et programmes et gestion de la terre, de l'eau, des semences et des autres ressources naturelles favorisent la réalisation des droits humains, de l'équité sociale, l'égalité de genre, la santé publique et la justice sociale et environnementale.

❖ Reconnaître et agir en accord avec le fait que la terre, l'eau, les semences paysannes et les autres ressources naturelles sont non seulement des ressources naturelles vitales, mais une partie de notre héritage commun, dont la sécurisation et la gouvernance doivent être préservées pour le bien commun de nos sociétés et de l'environnement, aujourd'hui et pour les générations à venir. Et que la terre, l'eau, les semences et l'alimentation sont des droits humains et des biens communs, pas des marchandises.

❖ Reconnaître les liens étroits existant entre l'enjeu d'un accès sécurisé et adéquat et d'un contrôle de la terre et des autres ressources naturelles pour les producteurs familiaux et les communautés, et celui d'un usage réellement durable de l'ensemble de ces ressources, qui ne pourra se faire qu'avec une agriculture familiale forte et soutenue basée sur l'agroécologie paysanne dans le cadre de la souveraineté alimentaire.

RECONNAÎTRE ET AGIR POUR

❖ Assurer l'indivisibilité des droits humains et leurs obligations de respecter, protéger, réaliser et donner effet aux droits humains, particulièrement pour les groupes défavorisés et marginalisés, les femmes et les jeunes. Dans tous les cas s'abstenir de violations de droits humains, et prévenir et poursuivre tout abus de droits commis par d'autres acteurs, y compris les sociétés transnationales et autres entreprises. Cela signifie articuler toutes les politiques sur leurs obligations en matière de droits humains comme décrits dans :

- la Déclaration universelle des droits humains (*DUDH*)
- le Pacte international portant sur les droits économiques, sociaux et culturelles (*PIDESC*) ;
- le Pacte international portant sur les droits civils et politiques (*PIDCP*) ;
- la Charte africaine des droits humains et des peuples.

❖ Assurer le rôle historique et futur de l'ensemble des communautés à gérer et utiliser les ressources naturelles de manière durable et de nourrir d'abord les populations avec une agriculture familiale et des systèmes alimentaires adaptés aux écosystèmes aux pratiques agroécologiques paysannes.

- Les communautés ont toujours été les gardiennes et gestionnaires des ressources, entre autres de la biodiversité naturelle, cultivée et élevée. Elles doivent continuer à jouer ce rôle et exercer leur droit de produire sur des espaces sécurisés par des droits coutumiers équitables, reconnus et applicables. L'accès et le contrôle de ces ressources n'ont de sens que dans la perspective de leur usage écologiquement, socialement et économiquement durable.

❖ Mettre en place des actions de recherche participative collaborative excluant toute forme de propriété intellectuelle et répondant aux demandes de l'ensemble des communautés qui doivent être impliquées à tous les niveaux.

❖ Développer des terroirs agroécologiques en reconnaissant le droit inaliénable des communautés de déclarer leurs territoires et leurs terroirs "Zones sans OGM".

INITIER, RÉVISER ET/OU METTRE EN ŒUVRE DES CADRES POLITIQUES ET JURIDIQUES POUR

❖ Répondre aux droits et besoins, des communautés, des organisations paysannes et mouvements de bases tant ruraux qu'urbains, ainsi que de la société civile qui doivent être le point de départ des réformes et leur mise en œuvre, tout en empêchant toute forme d'accaparement.

- en assurant leur participation réelle et effective et le respect de leurs décisions tant au niveau national que sous-régional comme la déclinaison sous-régionale (CEDEAO, UEMOA) du Cadre de lignes directrices sur les politiques foncières de l'Union africaine, des lois semencières et biotechnologiques.

❖ Assurer la cohérence et une coordination des interventions entre les politiques sectorielles (*politiques agricoles, pastorales, foncières, forestières, minières, environnementales, alimentaire et nutritionnelle, de logement, énergétiques, économiques, commerciales etc.*), tant au niveau national que sous-régional, en se basant sur les textes internationaux ; et en commençant par empêcher toutes formes d'accaparement et à faire respecter les droits des communautés et leur cohérence avec les droits humains, à travers un processus participatif.

RECONNAITRE LES RÉALITÉS DU PAYS ET RENONCER À SERVIR LES INTÉRÊTS DES MULTINATIONALES

Le Burkina Faso abandonne le coton transgénique *

Quand Monsanto ne comprend plus ! Voici une nouvelle de grande portée. D'abord pour le Burkina Faso (BF) et ses producteurs de coton, qui seront à nouveau maître de leur semence. Mais aussi pour le monde entier. Car le coton Bt burkinabè n'a pas répondu aux espoirs que l'on mettait en lui. Le BF a décidé d'abandonner le coton Bt ce qui pourrait fortement influencer l'avenir des cultures génétiquement modifiées (Gm) en Afrique de l'Ouest. Le pays a en effet commencé à éliminer complètement le coton transgénique, en invoquant la qualité inférieure des fibres de coton, obtenus avec ces cultivars Gm. En effet Monsanto a introduit le "gène Bt" dans des semences burkinabè, en pensant que cela n'allait pas affecter la qualité du coton produit. Mais le coton burkinabè, apprécié entre autres pour la longueur de ses fibres, est devenu un coton ordinaire, sans intérêt et sans débouché commercial. Et Monsanto ne comprend plus rien !

* (Extrait d'un article de Maurice Oudet et Genewatch)

- le Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique de l'Union Africaine ;
- les Directives pour la gouvernance responsable des régimes fonciers, applicables à la terre, à la pêche et aux forêts, adoptées par le Comité pour la sécurité alimentaire mondiale des Nations unies
- les Directives de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale.
- ❖ les articles 5, 6 et 9 du Traité international sur les ressources Phytogénétiques (TIRPAA) qui font l'obligation aux gouvernements de mettre en œuvre des politiques favorables à l'utilisation durable de la biodiversité entretenue par les communautés et de reconnaître les droits des agriculteurs à conserver, utiliser, échanger et vendre leurs semences paysannes.
- ❖ s'assurer auprès des bailleurs de fonds et partenaires qu'eux aussi soient en accord :
 - avec leurs obligations en matière de droits humains dans toutes leurs interventions et accords avec les pays dits en développement (*obligations en matière de droits humains extraterritoriales, textes internationaux*) et en particulier leurs interventions dans les domaines de l'agriculture, du foncier, la terre, l'eau, les semences et les autres ressources naturelles y compris forêts et mines ;



- avec l'implication des communautés bénéficiaires, les organisations paysannes et la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes et politiques d'appui et d'orienter les appuis en direction des besoins réels et de la promotion des droits des communautés.

❖ Faire appliquer via des réformes foncières, semencières et de gestion de l'eau des lois qui respectent, priorisent, protègent et renforcent de manière efficace les communautés, ceci en se basant sur l'équité des

genres et des droits pour :

- les droits fonciers coutumiers et les systèmes coutumiers de gestion de la terre, des eaux, des semences paysannes et des autres ressources naturelles ;
- le cycle naturel de l'eau et les fonctions écosystémiques de l'eau, prenant en compte les recommandations concernant l'Eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition, adoptées par le Comité pour la sécurité alimentaire Mondiale, durant sa 42e session en octobre 2015 ;

- la biodiversité et les ressources et patrimoines génétiques en protégeant la diversité des semences paysannes locales et les droits des paysans contre toute influence extérieure négative.

❖ Engager la CEDEAO des Peuples à lancer un processus de politique régionale via un mémorandum participatif pour que l'Afrique de l'Ouest vive dans la stabilité et la paix grâce à des textes réglementaires protégeant les droits notamment fonciers des communautés dans le respect que la terre, l'eau et les ressources naturelles sont des biens communs et pas des marchandise.

❖ Respecter, protéger et réaliser le droit humain à l'eau et à l'assainissement qui a été reconnu et explicité par la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies 69/2010, en adoptant les mesures constitutionnelles et législatives garantissant à toutes et tous la disponibilité et l'accessibilité à l'eau et aux services d'assainissement, ainsi que la justiciabilité concrète du droit humain à l'eau et une gestion locale et participative.

SOUTENIR ET PRENDRE DES MESURES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE FAMILIALE BASÉE SUR L'AGROÉCOLOGIE PAYSANNE DANS LE CADRE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

- Respecter les engagements par rapport aux investissements publics dans l'agriculture pris par la déclaration de Maputo en 2003, et renouvelés à Malabo en 2014 dont 30% pour l'élevage. Nous voulons que ces fonds soient dédiés à l'agriculture familiale basée sur l'agroécologie paysanne et que des informations transparentes sur la destination de ces fonds soient accessibles au public. Cela s'applique également à la mise en œuvre de la politique agricole sous-régionale, ECOWAP, qui constitue un point nodal pour la mise en œuvre du volet agricole du NEPAD et du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ou tout autre programme comme les ODD. Orienter les appuis et investissements publics vers l'agriculture familiale paysanne (*agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, forestiers*) pour promouvoir une agriculture paysanne intégrée saine et durable avec une gestion des ressources naturelles qui assure la souveraineté alimentaire des populations.

Ces appuis devraient soutenir les investissements faits par les communautés paysannes, qui sont les premiers investisseurs agricoles, et assurer l'accès des producteurs aux marchés et aux crédits, entre autres.

RÉSISTER AUX PROGRAMMES D'INVESTISSEMENTS NÉFASTES POUR NOTRE DÉVELOPPEMENT. A QUI CELA PROFITE-T-IL RÉELLEMENT ?

Les budgets de la Banque mondiale et en particulier ceux de la Société Financière Internationale (SFI) consacrés à l'agrobusiness se sont fortement accrus : **de moins de 500 million de dollars avant 2005, le budget de la SFI pour l'agrobusiness a bondi autour de 2 milliards en 2009-2012, puis doublé en 2013 atteignant 4,4 milliards.**

L'estimation pour 2016 est d'atteindre 8 milliards.

❖ S'engager sur les recommandations issues de la Réunion régionale sur l'agroécologie pour l'Afrique subsaharienne, co-organisée par le Gouvernement du Sénégal et la FAO qui s'est tenu les 5 et 6 novembre 2015 à Dakar. Entre autres :

- Transformer les systèmes de subventions agricoles, les politiques commerciales et d'investissement en direction de l'agroécologie et financer de manière appropriée les politiques permettant le développement de l'agroécologie.
- Reconnaître et soutenir le développement des connaissances et du savoir-faire des communautés, soutenir la recherche agricole inclusive et participative afin de promouvoir les initiatives et pratiques agroécologiques.
- Développer l'agroécologie dans les politiques et programmes nationaux et régionaux notamment les communautés économiques régionales comprenant les secteurs de la pêche, de la forêt et de l'élevage dans le PDDAA.
- Intégrer l'agroécologie dans les programmes nationaux de recherche et ceux des établissements d'enseignement supérieur, au niveau des programmes pédagogiques des centres de formation formels et informels des producteurs comme les champs écoles, les fermes écoles, les formations de paysans par les paysans et les jardins dans les écoles.

❖ S'inspirer des lois modèles de l'Union africaine (UA) assurant la protection des droits des communautés en matière de connaissances traditionnelles et la loi sur la biosécurité pour définir et faire appliquer des lois en faveur des droits des paysans sur leurs semences.

❖ Promouvoir, développer et soutenir la production d'énergie renouvelable (*solaire, éolienne*) de manière décentralisée et en plein respect des droits des communautés à tous les niveaux des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

REVOIR ET/OU ARRÊTER LES POLITIQUES ET CONTRATS DE COMMERCE QUI PÉNALISENT L'INVESTISSEMENT PUBLIC, L'INTÉGRATION RÉGIONALE ET LES CADRES RÉGULATEURS AU DÉTRIMENT DE NOTRE PROPRE DÉVELOPPEMENT

❖ notamment les Accords de partenariats économiques (APE), qui favorisent l'extractivisme et l'importation de produits et denrées alimentaires y compris ceux génétiquement modifiés, néfastes pour la santé des populations et qui ne respectent pas les processus règlementaires d'autorisation.

❖ la mise en œuvre de cadres de coopération de la Nouvelle Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique (NASAN), et la négociation de nouveaux cadres de coopération qui sapent la production alimentaire durable par les exploitations familiales et les systèmes d'alimentation locaux.

❖ les partenariats et les plateformes de Grow Africa ainsi que les programmes de l'USAID et d'AGRA (*Alliance pour une révolution verte en Afrique*) qui visent à promouvoir l'agriculture industrielle, les OGM et les lois correspondantes.

SOUTENIR ET S'IMPLIQUER DANS LA LUTTE SUR LES DROITS

❖ La Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Paysans et des autres personnes travaillant en milieu rural, qui est développée en ce moment au Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU, est initiée et portée par les communautés, organisations paysannes et mouvements sociaux.



❖ Le processus d'adoption au Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies d'un instrument international juridiquement contraignant sur les sociétés multinationales et les autres entreprises commerciales en matière de droits humains. Ceci afin de définir des normes internationales claires et obligatoires sur les obligations des multinationales et autres entreprises, y compris les règles sur les évaluations d'impact, la diligence raisonnable et la responsabilité et tout en tenant légalement responsables pour les atteintes aux droits humains et leurs crimes.

❖ Le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption.

ACRONYMES ET RÉFÉRENCES

- AFSA : Alliance for Food Sovereignty in African (*Alliance pour la Souveraineté alimentaire en Afrique*)
- AGRA : Alliance for a Green Revolution in Africa (*Alliance pour une Révolution verte en Afrique*)
- ANAPI : Agence nationale pour la promotion des investissements en RDC
- APE : Accord de partenariat économique
- API : Agence pour la promotion des investissements au Mali
- CEDEAO : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
- CMAT : Convergence malienne contre l'accaparement des terres
- COASP : Comité ouest-africain des semences paysannes
- COPAGEN : Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain
- EBA : Enabling the business of agriculture
- ECOWAP : Politique agricole de la CEDEAO
- FAO : Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation
- FIDA : Fonds international de développement agricole
- FMI : Fonds monétaire international
- NASAN : Nouvelle alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique
- NEPAD : The New partnership for Africa's development
- OAPI : Organisation africaine de la propriété intellectuelle
- ODD : Objectifs développement durable
- OMD : Objectifs du millénium pour le développement
- OIT : Organisation internationale du travail
- OMC : Organisation mondiale du commerce
- PDDAA : Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
- RBM : Le Réseau bilittal Maroobe
- ROPPA : Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'ouest
- SUN : Scaling up nutrition
- TIRPAA : Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'agriculture et l'alimentation
- UA : Union africaine
- UEMOA : Union économique et monétaire ouest-africaine.

1. http://viacampesina.org/fr/images/stories/pdf/2015-04-Dakar%20to%20Tunis%20Declaration_FR_finalfinal.pdf; La Déclaration peut être signée ici : <http://goo.gl/forms/yhXa2Pb4c>.
2. lien:<http://climatdeveloppement.org/wp-content/uploads/2013/08/4-cd-2012-accaparement.pdf>
3. Rapport annuel 2014 de l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'homme, "Nous n'avons pas peur. Attaque des défenseurs des droits à la terre qui s'opposent au développement effréné", disponible en https://www.fidh.org/IMG/pdf/obs_2014-fr-web2.pdf.
4. Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE), 2013, Paysans et entrepreneurs : Investir dans l'agriculture des petits exploitants pour la sécurité alimentaire. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Comité de la sécurité alimentaire mondiale, Rome, 2013, disponible en <http://www.fao.org/3/a-i2953f.pdf>.
5. Voir par exemple l'évaluation internationale du savoir agricole, de la science et la technologie pour le développement (IAASTD, 2009), une étude majeure de quatre ans impliquant plus de 400 scientifiques du monde entier et des institutions internationales, ou le rapport "Agroécologie et droit à l'alimentation" présenté en 2011 par le précédent rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'alimentation, Olivier de Schutter, à la 16ème session du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.



Terre et Eau

Mêmes dégâts, même combat !

LIVRET VERT DE LA CONVERGENCE

Document de Plaidoyer pour l'amélioration et le respect des politiques
et les textes législatifs sur le foncier, l'eau et les semences paysannes